

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays Sostranien

Par arrêté ARR-190819-01 en date du 19 août 2019, le Président de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Sostranien.

Durée de l'enquête

Du lundi 09 septembre 2019 (09h00) au vendredi 11 octobre 2019 inclus (17h00), soit 33 jours consécutifs.

Constitution du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- la délibération DEL 20190204-02 du conseil communautaire du 04 février 2019 relative au bilan tiré de la concertation sur le projet de PLUi et ayant décidé d'arrêter le PLUi
- la délibération DEL 20190408-14 du conseil communautaire du 08 avril 2019 relative au nouvel arrêté du PLUi
- le dossier de PLUi arrêté composé d'un rapport de présentation, intégrant l'évaluation environnementale du PLUi, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), d'un règlement (graphique et écrit), et d'annexes, et du bilan de la concertation
- des pièces administratives complémentaires dont l'arrêté de mise à l'enquête du PLUi, l'avis public d'ouverture de l'enquête publique et le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur.
- Une note d'information mentionnant les textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative du PLU
- les avis des personnes publiques associées et l'avis de l'autorité environnementale.
- le porter à connaissance de l'Etat

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête :

- à la **Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse**, siège principal de l'enquête publique (10 rue Joliot Curie – 23 300 La Souterraine) du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- dans les lieux suivants, désignés comme lieux de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels :
 - **Mairie d'Azéables** : Mairie - 3 rue des Erables 23160 Azéables
 - **Mairie de Bazelat** : Mairie - 31 le Bourg 23160 Bazelat
 - **Mairie de La Souterraine** : Mairie - 1 rue de l'Hermitage 23300 La Souterraine
 - **Mairie de Noth** : Mairie - Bourg – 16 rue du Got – 23300 Noth
 - **Mairie de Saint-Agnant-de-Versillat** : Mairie - 10 rue Marc Parrotin 23300 Saint-Agnant-de-Versillat
 - **Mairie de Saint-Germain-Beaupré** : Mairie - 6 grande rue 23160 Saint-Germain-Beaupré
 - **Mairie de Saint-Léger-Bridereix** : Mairie - 8 le bourg 23300 Saint-Léger-Bridereix
 - **Mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine** : Mairie - 1 place de la mairie 23300 Saint-Maurice-la-Souterraine
 - **Mairie de Saint-Priest-la-Feuille** : Mairie - 3 rue Auguste Coulon 23300 Saint-Priest-la-Feuille
 - **Mairie de Vareilles** : Mairie - 2 rue de la Mairie 23300 Vareilles

Ce dossier d'enquête publique pourra également être consulté pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse à l'adresse suivante : <http://cco23.fr/>

Le dossier peut également être consulté sur un poste informatique au siège de la communauté de communes aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Présentation des observations

Dans le cadre de cette enquête publique, le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées. Chaque lieu d'enquête dispose d'un registre d'enquête pour faciliter l'expression du public.

Les observations portant sur le projet de PLUi peuvent également être adressées par courrier, à l'attention du Commissaire Enquêteur, au siège de la Communauté de Communes, 10 rue Joliot Curie 23300 La Souterraine.

Les observations peuvent enfin être consignées dans un registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.democratie-active.fr/plui-sostranien-web/>. Ces observations seront publiées et consultables par tous dans le registre dématérialisé. Uniquement en cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, le public pourra adresser ses observations à l'adresse électronique plui@cco23.fr du lundi 09 septembre 2019 09h00 au vendredi 11 octobre 2019 17h00.

Commissaire enquêteur

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné, par décision n° E19000048 / 87 PLUi (23) en date du 24 juin 2019, M. Henri SOULIE en tant que commissaire enquêteur.

Accueil du public :

Dans le cadre de cette enquête publique, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur le projet de PLUi du Pays Sostranien dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires suivants :

- **La Souterraine, Mairie, lundi 09 septembre 2019** de 09h- 12h00
- **Saint-Maurice-la-Souterraine, Mairie, lundi 09 septembre 2019** 14h - 17h00
- **Vareilles, Mairie, jeudi 12 septembre 2019** 09h - 12h
- **Saint-Agnant-de-Versillat, Mairie, jeudi 12 septembre 2019** 14h - 17h
- **Azéables, Mairie, mardi 17 septembre 2019** 09h - 12h
- **Bazelat, Mairie, mardi 17 septembre 2019** 14h - 17h
- **Saint-Germain-Beaupré, Mairie, mardi 24 septembre 2019** 09h - 12h
- **Saint-Léger-Bridereix, Mairie, mardi 24 septembre 2019** 14h - 17h
- **Noth, Mairie, jeudi 26 septembre 2019** de 09h - 12h
- **Saint-Priest-la-Feuille, Mairie, jeudi 26 septembre 2019** 14h - 17h
- **La Souterraine, Mairie, samedi 28 septembre 2019** 09h - 12h
- **Azéables, Mairie, jeudi 03 octobre 2019** 09h - 12h
- **Saint-Agnant-de-Versillat, Mairie, jeudi 03 octobre 2019** 14h - 17h
- **Saint-Maurice-la-Souterraine, Mairie, vendredi 11 octobre 2019** 09h - 12h
- **La Souterraine, Mairie, vendredi 11 octobre 2019** 14h - 17h

Suite de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le rapport ainsi que les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an, au siège de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse. Ils seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse pendant un an : <http://cco23.fr/>

A l'issue de l'enquête, le dossier de PLUi, éventuellement modifié, pourra être soumis au conseil communautaire, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation.

Information

Tout renseignement peut être demandé auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse, par courrier postal (10 rue Joliot Curie 23300 La Souterraine), par téléphone au 05.55.63.91.11 ou par email à l'adresse suivante : urbanisme@cco23.fr